



INFORMATION DE LA PLACE ASSURANCE : FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES ET FOURNISSEURS DE SOLUTIONS

30 Avril 2024



ORDRE DU JOUR

1. **STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES Q4**
2. **ASSURANCE : POINTS D'ATTENTION SUR LA QUALITÉ DES REMISES EUROPÉENNES**
3. **CALENDRIERS DES TAXONOMIES**
4. **DROITS À SIGNER**
5. **CARTE DE VISITE FONCTIONNELLE : NOUVEAUTÉS**
6. **RAPPEL SUR LA DOCUMENTATION, LIENS ET CONTACTS UTILES POUR LES REPORTINGS À L'ACPR**
7. **QUESTIONS/RÉPONSES**

1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 1/4

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis

Arrêtés Q3 et Q4 2023

Remises SOLO QES / QRS / QES+QRS

	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité Dont taux de remises valides	Taux de qualité Dont taux de remises avec avertissement	Taux de remises en erreur
QES					
Q3 2023					
QES à J+1	98,61%	100,00%	69,01%	30,99%	0,00%
QES à J+11	100,00%	100,00%	68,97%	31,03%	0,00%
QES à J+21	100,00%	100,00%	68,97%	31,03%	0,00%
Q4 2023					
QES à J+1	94,44%	100,00%	61,03%	38,97%	0,00%
QES à J+11	98,61%	100,00%	60,56%	39,44%	0,00%
QES à J+21	98,61%	100,00%	60,56%	39,44%	0,00%
QRS					
Q3 2023					
QRS à J+1	91,91%	100,00%	98,24%	1,76%	0,00%
QRS à J+11	97,08%	100,00%	98,33%	1,67%	0,00%
QRS à J+21	97,72%	100,00%	98,33%	1,67%	0,00%
Q4 2023					
QRS à J+1	89,60%	100,00%	97,00%	3,00%	0,00%
QRS à J+11	95,64%	100,00%	97,19%	2,81%	0,00%
QRS à J+21	95,97%	100,00%	97,55%	2,45%	0,00%
QES+QRS					
Q3 2023					
QES+QRS à J+1	95,26%	100,00%	83,63%	16,37%	0,00%
QES+QRS à J+11	98,54%	100,00%	83,65%	16,35%	0,00%
QES+QRS à J+21	98,86%	100,00%	83,65%	16,35%	0,00%
Q4 2023					
QES+QRS à J+1	92,02%	100,00%	79,02%	20,98%	0,00%
QES+QRS à J+11	97,12%	100,00%	78,88%	21,12%	0,00%
QES+QRS à J+21	97,29%	100,00%	79,06%	20,94%	0,00%

Taux < 95%

95% < Taux < 98%

Taux > 98%

Pour rappel, EIOPA analyse la qualité des remises à J+11 sur QES+QRS, le taux retenu est donc de 97,12%

1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 2/4

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis

Arrêtés Q3 et Q4 2023

Remises SOLO QRB / QFS / QEI

	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité Dont taux de remises valides	Taux de qualité Dont taux de remises avec avertissement	Taux de remises en erreur
QRB					
Q3 2023					
QRB à J+1	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
QRB à J+11	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
QRB à J+21	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Q4 2023					
QRB à J+1	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
QRB à J+11	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
QRB à J+21	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
QFS					
Q3 2023					
QFS à J+1	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
QFS à J+11	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
QFS à J+21	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
Q4 2023					
QFS à J+1	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
QFS à J+11	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
QFS à J+21	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
QEI					
Q3 2023					
QEI à J+1	90,91%	100,00%	60,00%	40,00%	0,00%
QEI à J+11	90,91%	100,00%	60,00%	40,00%	0,00%
QEI à J+21	100,00%	100,00%	54,55%	45,45%	0,00%
Q4 2023					
QEI à J+1	100,00%	100,00%	52,17%	47,83%	0,00%
QEI à J+11	100,00%	100,00%	52,17%	47,83%	0,00%
QEI à J+21	100,00%	100,00%	52,17%	47,83%	0,00%

Taux < 95%

95% < Taux < 98%

Taux > 98%

1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 3/4

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis

Arrêtés Q3 et Q4 2023

Remises GROUPE QFG / QRG

	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec</i>	Taux de remises en erreur
QFG					
Q3 2023					
QFG à J+1	100,00%	100,00%	35,00%	65,00%	0,00%
QFG à J+11	100,00%	100,00%	35,00%	65,00%	0,00%
QFG à J+21	100,00%	100,00%	35,00%	65,00%	0,00%
Q4 2023					
QFG à J+1	80,00%	100,00%	25,00%	75,00%	0,00%
QFG à J+11	100,00%	100,00%	25,00%	75,00%	0,00%
QFG à J+21	100,00%	100,00%	20,00%	80,00%	0,00%
QRG					
Q3 2023					
QRG à J+1	100,00%	100,00%	51,22%	48,78%	0,00%
QRG à J+11	100,00%	100,00%	51,22%	48,78%	0,00%
QRG à J+21	100,00%	100,00%	52,38%	47,62%	0,00%
Q4 2023					
QRG à J+1	92,86%	100,00%	48,72%	51,28%	0,00%
QRG à J+11	97,62%	100,00%	51,22%	48,78%	0,00%
QRG à J+21	97,62%	100,00%	51,22%	48,78%	0,00%

Taux < 95%

95% < Taux < 98%

Taux > 98%

1. STATISTIQUES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES 4/4

Evolution du taux de remises et de qualité des assujettis

Arrêtés Q3 et Q4 2023

Remises Annuelles Q4 2023

	Taux de remise	Taux de qualité	Taux de qualité <i>Dont taux de remises valides</i>	Taux de qualité <i>Dont taux de remises avec avertissement</i>	Taux de remises en erreur
ARB					
Q4 2023					
ARB à J+1	0,00%				
ARB à J+11	100,00%	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%

AES					
Q4 2023					
AES à J+1	94,37%	100,00%	33,58%	66,42%	0,00%
AES à J+11	100,00%	100,00%	32,62%	67,38%	0,00%

ARS					
Q4 2023					
ARS à J+1	88,18%	100,00%	54,79%	45,21%	0,00%
ARS à J+11	97,30%	100,00%	56,60%	43,40%	0,00%

AEI					
Q4 2023					
AEI à J+1	100,00%	100,00%	52,17%	47,83%	0,00%

Taux < 95%

95% < Taux < 98%

Taux > 98%

2. ASSURANCE : POINTS D'ATTENTION SUR LA QUALITÉ DES REMISES EUROPÉENNES

Constat :

- Sur la période T4 2023, un taux de rejet important des remises XBRL de l'EIOPA a été constaté en raison du non respect des Filing Rules Ver 2.8.0 Hotfix en vigueur.

Rappel :

- Qualité des remises : une forte attente de la part de l'ACPR et du régulateur européen.
- Un enjeu pour les organismes afin de respecter les délais de remise et éviter les demandes de resoumissions.

Actions :

- Un renforcement des contrôles a été mis en place. L'ACPR a appliqué ses contrôles conformément à l'EIOPA XBRL Filing Rules Ver 2.8.0 Hotfix. **A compter du 11 avril 2024, les remises ne respectant plus le format de l'EIOPA seront dorénavant automatiquement rejetées dans OneGate.**
- Le SAGEMOA publiera prochainement une communication plus détaillée sur esurfi-assurance.banque-france.fr avec les types de rejets fréquemment rencontrés, les message d'erreurs associés et les corrections attendues.
- Vous pouvez également vous référer à la documentation EIOPA XBRL Filing Rules Ver 2.8.0 Hotfix, téléchargeable sur le site de l'EIOPA via le lien d'accès : [EIOPA_XBRL_Filing_Rules_2.8.0_Hotfix.pdf \(europa.eu\)](https://eiuropa.eu/EIOPA_XBRL_Filing_Rules_2.8.0_Hotfix.pdf).

3.1 RAPPEL DES TAXONOMIES A L'ECHEANCE DE 12/2023

Reporting	Version	Publication	Date d'arrêté	Commentaires
SOLVABILITÉ II (EIOPA)	2.8	oct.-23	déc.-23	Dernières désactivations VR du 14/03/2024 Fichier "List of known issues" du 04/04/2024
RAN	1.7.0	juil.-23	déc.-23	Prise en compte de l'instruction ACPR 2023-I-08 (Risques Cyber FR.13, suppression des références à la substitution, modifications du FR.14...)
SOLVABILITÉ I	1.0.0	juil.-23	déc.-23	Remise Excel sous le nouveau format compatible avec leur traitement par la taxonomie XBRL Formulaires de saisie mis à disposition sur le site eSurfi-Assurance (Cf Actualités - Note technique S1_2023 V1.0) Instruction ACPR 2024-I-02 et annexes (Risques Cyber FR.13, modifications du FR.14 et harmonisation du format des tableaux)
ORPS National (reporting comptable RC)	1.0.0	sept.-23	déc.-23	Remise Excel sous le nouveau format compatible avec leur traitement par la taxonomie XBRL Formulaire de saisie mis à disposition sur le site eSurfi-Assurance (Cf Actualités - Note technique ORPS NAT_2024 V1.0) Pas de changement concernant le reporting national prudentiel (RP) remis au format bureautique classique
ORPS (reporting européen)	1.3.1	août-23	déc.-23	Prise en compte de la taxonomie PF 2.7.1 hotfix publiée par EIOPA

3.2 PLANNING PRÉVISIONNEL TAXONOMIES 2024

Reporting	Version	Prévision de publication	Date d'arrêté	Commentaire
ORPS (reporting européen)	1.4.0	mai-24	mars-25	Prise en compte de la taxonomie PF 2.9.0 publiée par EIOPA en juillet 2023 La version "draft" ORPS 1.4.0 a été publiée en avril 2024
	1.4.1	nov-24		Prise en compte de la taxonomie PF 2.9.0 hotfix dont la publication est prévue par EIOPA en juillet 2024
ORPS National (reporting prudentiel RP)	1.1.0	sept.-24	déc.-24	La taxonomie ORPS NAT à usage interne ACPR intègre le reporting national prudentiel (RP) à côté du reporting national comptable (RC) Remise Excel sous le nouveau format compatible avec leur traitement par la taxonomie XBRL Le formulaire de saisie sera mis à disposition sur le site eSurfi-Assurance
LCB-FT	2.3.1	draft en juin-24	déc-24	Pour l'instant, cette version comprend : - la réactivation des contrôles portant sur les lignes facultatives en 2023 - la correction de l'assertion val_tv02-1.xml (désactivée sur version 2.3.0) - l'amélioration du référencement Banque/Assurance des contrôles inter-tableaux

3.3 CALENDRIER EIOPA

(Pour mémoire : sans changement)



La taxonomie FICOD n'est pas mise en œuvre à l'ACPR, aucune remise XBRL n'est attendue

4. DÉCLARATION DE DROITS À SIGNER

- Processus : en vigueur depuis Septembre 2023 : Automatisation de la validation des droits à signer
 - A réception du formulaire DSS, vérification par appel aux référentiels ACPR que ce formulaire est signé par un dirigeant responsable ;
 - En cas de certificat invalide (pour le mandataire renseigné et/ou le dirigeant) et/ou de non-conformité du dirigeant) rejet de la demande de manière automatique : compte rendu sur le portail ONEGATE ;
 - Dérogation possible à ce contrôle automatique à la main des contrôleurs des Directions du Contrôle Bancaire du SGACPR : envoi d'un compte rendu sur le portail ONEGATE
- Mise en production Mai 2024
 - Amélioration des messages d'erreurs dans les comptes rendus de collecte ;
 - Exemple :
Actuellement : Au moins un des mandataires n'est pas habilité à signer les remises pour lesquelles il a été désigné : Prénom/ Nom → A venir : Les personnes suivantes ne sont pas autorisées à signer: « Prénom1/Nom1 » : (nom(s) d domaine(s)) ; Prénom2/Nom2 : (nom(s) de domaine(s)) ;...Seuls les dirigeants ou assimilés sont habilités à signer les domaines listés ci-dessus
- Backlog
 - Gestion des retours DSS dans le suivi des remises : affichage du retour de l'application GDAS sur les étapes de traitement des remises du portail ONEGATE
 - Gestion des délégations : étude d'impact en cours avec les Directions concernées au sein de l'ACPR

5. CARTE DE VISITE FONCTIONNELLE : NOUVEAUTÉS

- Une nouvelle version de la carte de visite fonctionnelle sera proposée à la fin de l'année 2024
- Elle embarque des évolutions ergonomiques afin d'en améliorer la lisibilité : pavé « contacts » isolé, accordéon pour les modules

The screenshot displays the 'CONTACTS' tab of a functional visit card. At the top, there is a header section with a 'Banque' logo, a 'Dénomination : CIB : SIREN : LEI : ' field, and a 'Date d'arrêt : 2023-12' dropdown. Below the header, there are two tabs: 'ATTENDUS' and 'CONTACTS'. The 'CONTACTS' tab is active, showing a list of modules: BUR_BANQ, COREP_LE, COREP_LR, LIQUIDITES, and RUBA. Each module has a '+' icon to its right. Below this list, there is an expanded view of the 'RUBA' module, showing 'COREP_LR', 'LIQUIDITES', and 'RUBA' with '+' and '-' icons respectively. At the bottom, there is a section for 'RUBAF' with a 'Périmètre de remise : SOLO - Solo' and a 'Date d'arrêt : 31/12/2023'. To the right, there is a 'Périodicité : TRIMESTRIEL - Trimestrielle' and a 'Date limite de remise : 11/02/2024'.

Module	Action
BUR_BANQ	+
COREP_LE	+
COREP_LR	+
LIQUIDITES	+
RUBA	+

Module	Action
COREP_LR	+
LIQUIDITES	+
RUBA	-

Module	Details
RUBAF	Périmètre de remise : SOLO - Solo

Date d'arrêt	Périodicité	Date limite de remise
31/12/2023	TRIMESTRIEL - Trimestrielle	11/02/2024

6. RAPPEL SUR LA DOCUMENTATION, LIENS ET CONTACTS UTILES POUR LES REPORTINGS À L'ACPR (1/2)

▪ Documentation technique

- [e-Surfi Assurance](#) : pour consulter les actualités de collecte

Nous vous recommandons de [vous abonner](#) pour recevoir les actualités publiées

- [Démarche pour remettre le reporting à l'ACPR](#)
- [Droits à signer : Manuel utilisateur DAS](#)
- [Contrat d'interface remettant - Collecte DAS](#)
- [Règles de remise XBRL](#)
- [Politique de signature du secrétariat de l'ACPR](#)
- [Manuel utilisateur fiche déclarative](#)

▪ Portail du remettant pour vos remises

- Le « guide du remettant OneGate » se trouve sur le [site du portail Onegate](#)
- [Portail OneGate – Production](#)
- [Portail OneGate - Environnement de test](#)

▪ Site de l'ACPR

- [Instructions ACPR](#)
- [Pages du contrôle prudentiel des assurances](#)
- [Page dédiée aux organismes non S2](#)

6. RAPPEL SUR LA DOCUMENTATION, LIENS ET CONTACTS UTILES POUR LES REPORTINGS À L'ACPR (2/2)

Problématiques identifiées	Contacts
Accréditations au portail ONEGATE Fonctionnalités du portail (saisie en ligne, chargement de fichiers, compte rendu de collecte, relance retard) Signature électronique (anomalie sur les remises)	support-onegate@banque-france.fr (support N1) Tél : 01.42.92.60.05
Demande de certificat de signatures électroniques BdF	sagemoa-garu@acpr.banque-france.fr Tél : 01.42.44.39.00
Assujettissements ACPR Cartes de visite fonctionnelles (S2) Questions sur la taxonomie	support-s2-assurances@acpr.banque-france.fr Tél : 01.42.44.39.00
Questions métier	Contrôleur de l'entité supervisée



QUESTIONS / RÉPONSES

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (1/3)

- Pour améliorer le taux de remises acceptées et ne pas les rejeter, pourquoi les états et les logs/notices/Guides Méthodologiques sur eSurfi sont toujours ceux de la Taxonomie Solvabilité II AEAPP 2.7.0 (Sur eSurfi, « <https://esurfi-assurance.banque-france.fr/current/etats-et-notices/reporting-prudentiel-solo> »). Quand est-ce que nous allons pouvoir accéder à ceux de 2.8 ?

Nous ne sommes pas en mesure de les mettre à disposition à ce jour, les règlements d'exécution 2023/894 et 2023/895 reprenant les logs sont disponibles sur e-Surfi (<https://esurfi-assurance.banque-france.fr/current/reporting/reporting-prudentiel-sii>)

L'information est également disponible sur le site de l'EIOPA.

- Est-ce que vous envisagez de pouvoir autoriser des remises au format XBRL pour l'ORPS ENS et S1 ?
 - ORPSNAT : À ce jour, ce n'est pas prévu, mais en fonction des demandes, nous pourrions envisager de changer. N'hésitez pas à remonter ce point
 - SOLVA1 : vous pouvez également remonter ce point, mais étant donné le type d'établissement remettant cette collecte, autoriser le format xbrl paraît peu probable

- Jusqu'à quelle heure peut-on déposer le soir les documents sur onegate ?

Pour sécuriser le dépôt, nous vous encourageons fortement à le faire avant 23h

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (2/3)

- Pensez-vous passer en dossier dématérialisé pour un certificat BdF?
Une réflexion est en cours sur ce sujet. Nous reviendrons probablement sur ce sujet lors d'une réunion de place ultérieure
- Pouvez-vous nous préciser les règles de calcul des dates de remise sur Onegate pour la taxonomie ORPS AEI/QEI ?
Nous nous basons sur le calendrier de l'EIOPA disponible sur leur site.
- Est-ce que le questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle est à signer pour la remise du 30/06/2024?
La collecte QPC n'est pas soumise à la signature électronique

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE (3/3)

- Dans le compte rendu de collecte, pouvez-vous préciser à quoi correspond un fait orphelin (dernier onglet du CRT) ? Où peut-on trouver l'information ?

Ce point est expliqué dans les filing rules XBRL. Le fait n'appartient à aucun tableau déclaré comme remis dans l'instance.

1.7.1 – No facts for non-indicated templates

reportedFactAssociatedWithNoPositiveFilingIndicator: An instance document MUST NOT

include business facts which are not contained in any of the reporting units (“templates”)

that are indicated by the filing indicator elements as reported (unless these facts appear also in another template that is marked as reported by means of filing indicators).

- Sur le formulaire ENS ORPS, les pourcentages sont au format "100.0000%", mais le format valide en XBRL est "1.0000". Sachant que les données sont validées en XBRL, comment écrire les pourcentages sur le formulaire pour éviter de multiplier les valeurs ?

Dans le formulaire ENS ORPS, les valeurs en pourcentage doivent être saisies au format %.

Exemple valeur saisie dans le formulaire : « 45,7510 % » sera transformé au format XBRL « 0.45751 ».